

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

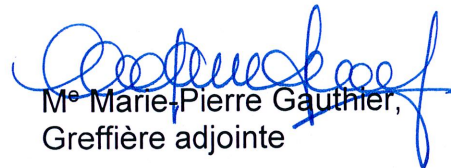
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

346, rue Élie

Demande déposée le 27 mai 2019 par M. Robert Leroux concernant le lot 3 142 232, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 346, rue Élie.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre un bâtiment accessoire à 0,94 mètre de la limite de propriété arrière, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit distance minimale de 1 mètre.

Donné à Magog, le 13 juin 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe